



Avancement au grade de commandant : blocage en vue

La fin de la cogestion syndicale ne va pas résoudre tous les problèmes d'avancement, notamment celui au grade de commandant. Démonstration.

Références

* : si vous souhaitez obtenir la copie de ce protocole, vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante :
udo.communication@gmail.com

La fin de la main mise des syndicats sur les CAP en matière de promotion, effective dès le prochain mouvement de décembre 2020, sonne le glas de la cogestion et petits arrangements entre amis.

Elle ne va néanmoins pas résoudre tous les problèmes. La campagne d'avancement au grade de commandant qui s'annonce en est une parfaite illustration.

En effet, le nombre de capitaines promouvables se réduit d'année en année, notamment du fait de la promotion annuelle de 120 collègues à l'échelon exceptionnel. Si cette diminution s'accompagne d'une baisse du taux de promouvabilité à 14 voire 13 % (au lieu de 15 % ces deux dernières années), le nombre de postes de postes budgétaires va forcément chuter.

Dans cette hypothèse, ce volume de postes serait inférieur à 300, contre 350 en 2019 et 450 en 2018. A cette pénurie annoncée, il convient d'ajouter la fin du dispositif de l'échelon exceptionnel après 2022, actée et signée dans le protocole de 2016*, appelé aussi protocole PPCR (*parcours professionnels, des carrières et des rémunérations*).

Le risque est par conséquent majeur de finir dans une impasse pour les capitaines expérimentés qui n'auront pas eu la chance d'accrocher le galon d'ici là. Pour le parcours professionnel et la carrière, c'est plutôt raté...

Dans le cadre de la reprise des recrutements d'élèves officiers, l'Union des Officiers UNSA a récemment rappelé au DRCPN la nécessité de rendre le corps de commandement plus attractif. Si nous voulons attirer des candidats nombreux et de qualité, nous devons offrir des perspectives de carrière dignes de ce nom.

Il n'est plus admissible qu'un officier finisse au premier grade de son corps.

L'Union des Officiers UNSA revendique un déroulement de carrière sur deux grades à minima pour tous les officiers de police.

